

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLO

ID : 089-218900694-20221017-2022\_064\_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CHAILLEY

| NOMBRE DE MEMBRES                      |             |                                     | SEANCE du 17 Octobre 2022  |
|--|-------------|-------------------------------------|--|
| Afférent au conseil municipal          | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |  |
| 15                                     | 15          | 11 + 4                              | L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil en mairie, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire<br><br><b>Etaient présents :</b> Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIOT, Philippe FERLET, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE,<br><br><b>Absents excusés :</b><br>M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. M. Renault<br>Mme Nathalie LAMBERT, pouvoir à Mme L. Renvoyé<br>Mme Viviane ROUSSEL, pouvoir à M. H. Jossier<br>M. Alain GORNEAU, pouvoir à M. Ph Ferlet<br><br><b>Absents non excusés :</b><br><br><b>Secrétaire de séance :</b> Philippe FERLET<br><br><b>Renouvellement de la ligne de trésorerie</b> |
| DATE DE CONVOCATION                    |             |                                     |  |
| 12/10/2022                             |             |                                     |  |
| Date d'envoi au contrôle de légalité : |             |                                     |  |
| 28 OCT. 2022                           |             |                                     |  |
| N° d'ordre de la délibération          |             |                                     |  |
| 2022_064<br>Annule et remplace         |             |                                     |  |
|  |             |                                     |  |
|  |             |                                     |  |
|  |             |                                     |  |

En Juillet 2018, la commune a mis en place une ligne de trésorerie pour pourvoir au manque de trésorerie auquel la commune peut dorénavant être confrontée.

Le 3 aout, Mr le Maire a signé le renouvellement de cette ligne de crédit

Vu la délibération du 28 mai 2021 fixant les délégations au Maire et notamment l'article autorisant le maire à réaliser des lignes de trésorerie.

Considérant qu'il convient de pouvoir mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :*

*1/ entérinent la décision du maire de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € à compter du 17 10 2021 pour une durée de 1 an.*

*2/ prennent acte de la date d'échéance au 16 10 2023*

*3/ prennent acte du montant de la commission d'engagement de 0.20 % soit 200 €*

*4/ prennent acte qu'il n'y pas de commission de non utilisation*

*5/ prennent acte du taux indexé sur l'indice €STR auquel s'ajoute une marge de 0.90 % et que la périodicité du paiement est trimestrielle*

*et à pourvoir à son renouvellement annuellement à compter du 17 10 2022*

*6/ Autorisent le maire à signer tout acte administratif et financier en lien avec la mise en place de cette ligne de trésorerie.*

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé  
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

Chailley

Yonne

2022

17

10

2022